

D. Je pensais que ces numéros avaient un sens particulier. Il n'y a pas d'autres détails que ceux qui sont inscrits sur la pièce justificative?—R. Aucun.

D. Pour un montant de \$5,697 environ, nous ne trouvons, la plupart du temps, que cette expression: "services spéciaux", ou autre et le nom de l'endroit où cet argent a été dépensé. On n'a pas offert d'autres détails?—R. Non.

M. SLAGHT: Est-ce qu'il y a des endroits éloignés, aux Etats-Unis ou au Canada?

M. COLDWELL: Il y a un ou deux voyages à New-York et à Chicago, si je me souviens bien. Je n'ai jeté qu'un coup d'œil rapide. Je vois ici Toronto, Montréal, Hamilton, etc.

Le TÉMOIN: Permettez-moi de faire remarquer, au sujet de cette année-là qui a été une année très chargée, qu'il y a de nombreux montants pour le voyage en Angleterre, si je me rappelle bien.

M. Coldwell:

D. Est-ce en 1939-1940?—R. Je croyais que vous parliez de cela.

D. Non, je parle de 1940-1941.—R. Excusez-moi.

D. Les 9 et 10 juillet: Montréal \$85, Toronto \$50.50, total \$135.50. Il n'y a pas d'autres détails. Je note un autre document parmi ces papiers. Cela date d'un peu loin; mais c'est la facture d'un homme qui est arrivé dans un hôtel et qui, apparemment, aurait dit: "Le directeur général m'a permis de recevoir quelques amis à dîner." Le dîner a été servi. La note n'était pas très élevée, \$14 ou \$15 environ, et devait être adressée au directeur général. Et il semble bien que cette note a été payée. Est-ce que cela arrive souvent?—R. Très rarement, je pense.

M. HANSON: Il me semble qu'il n'y a rien de mal à ça.

M. COLDWELL: J'ai vu cela par hasard en lisant la lettre envoyée par l'hôtel.

Le TÉMOIN: En effet, je me rappelle très bien cet incident.

M. Coldwell:

D. C'est une lettre de l'hôtel disant que cet homme est venu. La lettre est adressée à M. Murray et lui demande d'acquitter la note; et, apparemment, la note a été payée.—R. Je pense qu'il s'agit d'un homme qui était à notre emploi et je pense aussi que vous savez son nom.

D. Oui, je sais son nom; mais je ne voulais pas le nommer ici.—R. Je comprends très bien.

D. J'ai simplement jeté un coup d'œil. Je dis ceci pour faire comprendre, comme nous le disions aujourd'hui, que nous devrions cesser de manipuler les comptes publics. C'est mauvais pour les fonctionnaires intéressés et c'est également mauvais pour la Société Radio-Canada.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. HANSON: Qu'est-ce que nous attendons?

Le PRÉSIDENT: Ces messieurs regardaient les pièces justificatives. Nous ne les avons pas eu en main assez longtemps pour permettre aux membres du Comité de les voir. Y a-t-il d'autres questions à poser au sujet de cette affaire ou est-elle terminée?

M. Coldwell:

D. Il reste un point que je veux tirer au clair au sujet du témoignage de M. Pickering concernant un compte de \$1,000 qui a suivi une pièce justificative de \$1,003. Ceci n'a pas été payé par la Société Radio-Canada mais a été retiré plus tard au cours de l'année, à la fin d'août—cette date est-elle exacte?—R. Oui, en 1939.